

AVIS DE COURSE

CARAVELLE EN RE
14/15 septembre 2019
Ars-en-Ré CNAR
5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de la Classe Caravelle.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux Caravelles en règle avec leur Association de Classe.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont de 45 euros par bateau.

5. PROGRAMME

- 5.1 Inscriptions au Club-House du CNAR samedi 14 septembre de 11h00 à 13h00.
Briefing 13.30 au Club-House. Possibilité de pique-nique sur place.
- 5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 14 sept	15H00
Dimanche 15 sept	9H00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtiers et/ou construits.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 seule course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 à 9 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

- (c) Quand 10 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : CNAR Philippe Thuillier
07 81 17 93 70 philippe.thuillier871orange.fr

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port de	Baie	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Ars en Ré	Fier d'Ars	14/09/2019	11H59	05H39-17H48	82-84
Ars en Ré	Fier d'Ars	15/09/2019	00H15	06H02-18H15	85-85

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Zone de course : Le Fier d'Ars et le Pertuis Breton.

Type de parcours : construits et côtiers